



**CHARTRE DE JUMELAGE ENTRE
WINTZENHEIM ET PONT-DU-CASSE**



Considérant les échanges déjà établis entre nos deux villes, les deux communes ont décidé de signer une charte de jumelage dans l'intention de renforcer leur coopération au profit de leurs deux communautés.

En ce jour, nous, les Maires de :

WINTZENHEIM, Serge NICOLE, d'une part,

et,

PONT-DU-CASSE Christian DELBREL, d'autre part,

dans l'usage de nos pouvoirs, s'engagent solennellement à :

Agir selon le principe d'hospitalité, dans le respect de nos diversités, dans un climat de confiance et dans un esprit de solidarité,

Maintenir des liens permanents entre les municipalités de nos villes afin de dialoguer, d'échanger nos expériences et de mettre en œuvre toute action conjointe susceptible de nous enrichir mutuellement dans tous les domaines relevant de notre compétence,

Permettre la rencontre et les échanges entre les citoyens des deux communes, et notamment à l'attention de notre jeunesse respective par des projets communs,

Soutenir la promotion de nos deux villes, leur identité, à travers des visites organisées, l'accueil mutuel dans des salons, festivals, ou autres manifestations,

Encourager la création culturelle et sa diffusion sous toutes ses formes et médias et de mettre à disposition des moyens permettant d'atteindre cet objectif,

Aider à la mise en place d'échanges et de rencontres sur le thème de l'éducation et la citoyenneté,

Encourager les manifestations sportives organisées par les villes respectives mettant à dispositions des moyens et les installations municipales pour la participation à ces événements.